

REGLEMENT

DES COURSES DE RAMES APPLIQUABLE LORS DES FETES CENTRALES

1. **Le classement général de toutes les sections à la rame officiel** est établi sur la base d'une même catégorie, soit **8 rameurs OFFICIEL**.
2. Afin de minimiser les changements possibles de l'état du lac en cours de journée, il est prévu 2 manches sur 2 canots pour toutes les équipes. **Le classement général des équipes est obtenu par l'addition du temps des 2 manches.**
3. Les équipes sont tenues de se présenter à l'embarquement **15 minutes** avant le départ. Chaque équipe doit avoir un représentant au Jury dès cet instant. **L'heure figurant sur le programme officiel des courses de rames correspond au passage de la ligne de départ (fil).**
4. Dans ce style de course, il est important de pouvoir respecter les délais et horaires. Il est **instamment prié et demandé aux équipes et barreaux** :
 - I. **de gagner rapidement le départ de la course**
 - II. **de regagner au plus vite le ponton à l'issue de leur parcours et de débarquer de suite**
5. **Le parcours est d'une longueur d'environ 800 mètres pour les équipes OFFICIEL et VETERAN et d'environ 1'200 mètres pour toutes les autres équipes.**
6. Les départs s'effectuent lancés et les virages de terre à eau. Les **8 OFFICIEL** et les **VETERANS** effectuent **2 virages. Les autres catégories 3 virages.**
7. **Seuls sont autorisés à ramer les membres régulièrement inscrits au registre central des membres de la SISL, à l'exception des séries 6 et 8 volontaires.** Pour les **8 OFFICIEL**, les sections ont la possibilité d'effectuer un **changement maximum de 3 équipiers pour la 2^{ème} manche.**
8. **Toute erreur de parcours entraînera la disqualification de l'équipe au classement de la rame (mais pas au classement général).**
9. **Bouée touchée par la coque du bateau = pénalité de 10 secondes.**
10. **Autorité est donnée au Jury de la Rame de procéder à des contrôles inopinés d'identité auprès des participants.**
11. **Les décisions du Jury sont sans appel.**